26 Mars ~~et avril~~ 1752

55.

discours de M.r le 1.er president du parlement de paris au Roy, le 26 mars 1752, après avoir entendu la lecture d'un arrest du conseil qui cassoit les deux arrets du Parlem. du 23 mars précéd.ts

Sire.

il est de notre devoir d'ecouter avec respect et soumission les volontes de votre majesté et de les rendre avec exactitude et fidelité a votre parlement assemblé: nous ne nous en sommes jamais ecartés, et nous nous contenterons de remplir ce devoir avec la meme attention jusqu'au dernier soupir de notre vie.

mais nous serions des serviteurs infideles si nous ne vous representions pas avec cette candeur qui est le simbole de la verité, les suites funestes qu'entraine necessairement apres lui le dernier refus de sacremens deferé a votre parlement. les circonstances dont il est accompagné ne justifient que trop ce que nous avions prevus. c'est ce que nous

Continuation d'[illegible], tom 3 pag. 517

vous avions annoncé par les remontrances
que votre parlement a eu l'honneur de
vous presenter l'année derniere. le schisme
se manifeste, il va se produire ouvertement
dans toutes les parties de votre royaume. et
quelle esperance, sire, de pouvoir l'eviter
si vous refusés a votre parlement la grace
qu'il vous demande depuis si long tems de
l'appuier de toute votre authorité pour le
reprimer dans son principe?

cependant, sire, le schisme est de toutes
les playes la plus grande que l'eglise catholiq
puisse recevoir, c'est le plus grand malheur
dont elle puisse etre affligée. c'est ainsi que
les peres du fameux concile de sardique le
regardoient.

puisse le ciel favorable a nos voeux faire
prevenir, s'il est encore tems, les foibles auen

de notre voix jusqu'au lieu de votre majesté il n'en fut jamais, sire, de plus fidel et de plus tendre que le mien pour son roy.

du 9e avril 1751.

je vous ai mandé pour vous dire que j'ai cassé par un arrest de mon conseil l'arret de mon parlement du 24 mars qui a deu etre deposé de corps le livre de st etienne du mont comme attentatoire a mon authorité je vous defens de continuer une procedure que vous auriés dû suspendre en execution de mes 1ers ordres. je vous ordonne d'instruire mon parlement de mes volontés.

arresté de faire des remontrances les chambres demeurant assemblées.

le tout pour remettre a qui vous sçavés bien.

THE NEWBERRY LIBRARY

Case
Wing
folio
Z
144
.A1
v. 5
no. 93

58